

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS332/11
3 décembre 2007

(07-5296)

Original: anglais

BRÉSIL – MESURES VISANT L'IMPORTATION DE PNEUMATIQUES RECHAPÉS

Communication de l'Organe d'appel

La communication ci-après, datée du 3 décembre 2007 et adressée par le Président de l'Organe d'appel au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 17:5 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*.

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de l'Organe d'appel sur l'affaire *Brésil – Mesures visant l'importation de pneumatiques rechapés*, WT/DS332/AB/R. Ce rapport sera distribué aujourd'hui à 16 heures aux Membres de l'Organisation mondiale du commerce, conformément au paragraphe 5 de l'article 17 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*. Ce document est confidentiel jusqu'à sa distribution. Les trois membres de l'Organe d'appel qui ont siégé pour cet appel étaient M. Georges Abi-Saab en qualité de Président de la section, et M. Luiz Olavo Baptista et M. Yasuhei Taniguchi en qualité de membres.
